

nement actuel et le ministère des Pêches au sujet des déchets de l'Electric Reduction Company à Long Harbour.

Donc, monsieur l'Orateur, à titre de représentant des pêcheurs qui ont été gravement lésés, j'estime avoir droit à tous les renseignements et à toute la correspondance échangée entre le gouvernement, ses organismes, le Bedford Institute of Oceanography, le gouvernement de Terre-Neuve et l'Electric Reduction Company of Canada. Je le répète, ma motion initiale avait été écartée parce qu'un autre député en avait présenté une analogue. Selon moi, une foule de questions sont restées sans réponse relativement à cette tragédie attribuable à la pollution.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, je devrais peut-être commencer par dire au député de Saint-Jean-Ouest (M. Carter) que ni le ministère ni le gouvernement n'ont l'intention de conserver les lettres relatives à ce problème très important. On a d'abord indiqué au député ainsi qu'à d'autres qu'il nous faudrait obtenir la permission du gouvernement de Terre-Neuve pour pouvoir déposer toute la correspondance. Nous l'avons demandée, mais on nous a répondu à l'époque que le gouvernement de Terre-Neuve préférerait ne pas communiquer la correspondance jusqu'à ce que le problème des indemnités aux pêcheurs de la région de la baie de Plaisance soit réglé par les tribunaux qui en étaient alors saisis. Par la suite, en fait au cours des deux dernières semaines, on est parvenu à un accord indépendamment des tribunaux et les pêcheurs en question ont reçu l'assurance d'une indemnisation. Les tribunaux ne sont plus saisis de l'affaire. C'est pourquoi nous essayons de nouveau d'obtenir de la province de Terre-Neuve qu'elle nous permette de déposer toute la correspondance en question.

Je ne veux pas que le député de Saint-Jean-Ouest ou tout autre député s'imagine que nous dissimulons quelque chose dans ce domaine. J'irais même jusqu'à dire que nous sommes très fiers de la Commission de recherches du ministère des Pêches et des Forêts qui s'est penchée sur ce problème au cours de l'année passée. La situation actuelle à Long Harbour, un petit port au large de la baie de Plaisance est telle que si l'on songe aux très grandes difficultés des 12 derniers mois nous sommes absolument comblés. L'usine fonctionne de nouveau et emploie environ 400 personnes qui reçoivent des chèques en paiement de leur travail à l'usine. La pêche con-

naît de nouveau une situation assez favorable. Autant que nous puissions en juger, elle est aussi prospère qu'elle l'a jamais été.

Les pêcheurs ont connu de très grandes difficultés qui concernaient également les mesures de contrôle de la pollution dans la région. Le député de Saint-Jean-Ouest a parlé d'une lettre attribuée à l'un des membres du personnel du ministère des Pêcheries, lettre écrite et envoyée, je crois, par un responsable de l'Electric Reduction Company en janvier 1967. J'espère que je ne fais pas erreur. C'était environ un an avant que je devienne ministre. La lettre a trait à de la correspondance entre l'Electric Reduction Company et le ministère fédéral des Pêches. Je parle de mémoire seulement, et les faits seront confirmés quand la correspondance sera déposée, mais l'Electric Reduction Company a demandé au gouvernement provincial, au ministère des Pêches et des Forêts et à d'autres ministères fédéraux la permission de construire une usine, d'avoir certains fonds, droits et privilèges. A la demande, la société avait joint une explication de son procédé et de la nature de l'effluent qui proviendrait de l'usine. Mon ministère a en effet reçu une lettre décrivant la nature de l'effluent. En relisant cette correspondance, je crois que les fonctionnaires du ministère diraient qu'elle n'était pas complète, qu'elle ne contenait pas de description suffisante et détaillée de ce qui s'est avéré être l'effluent de l'usine.

● (5.10 p.m.)

En tout cas, nos ingénieurs et nos hommes de science fédéraux ont examiné les renseignements qui leur ont été fournis, ils ont vérifié l'endroit et le procédé en détail, et dans la mesure où ils pouvaient le déterminer selon les plans établis par la société, il n'existait pas de danger de contamination de ces eaux ou la possibilité de l'empoisonnement d'un grand nombre de poissons. Je crois que nous pouvons affirmer, après coup, que les renseignements reçus par le ministère à ce moment-là ne pouvaient laisser prévoir ce qui s'est effectivement produit. Ils ne donnaient sûrement pas une bonne idée de la nature de l'effluent qui a en fait émané de l'usine durant les étapes initiales de son fonctionnement. Par suite de la présence de phosphore colloïdal décelée dans l'effluent—et je me souviens que la présence possible de phosphore dans l'effluent n'était pas mentionnée dans la demande originelle de la société—un grand nombre de harengs ont été tués, certainement d'autres poissons ont été touchés, et la vie aquatique en général s'en est ressentie.

[M. Carter.]